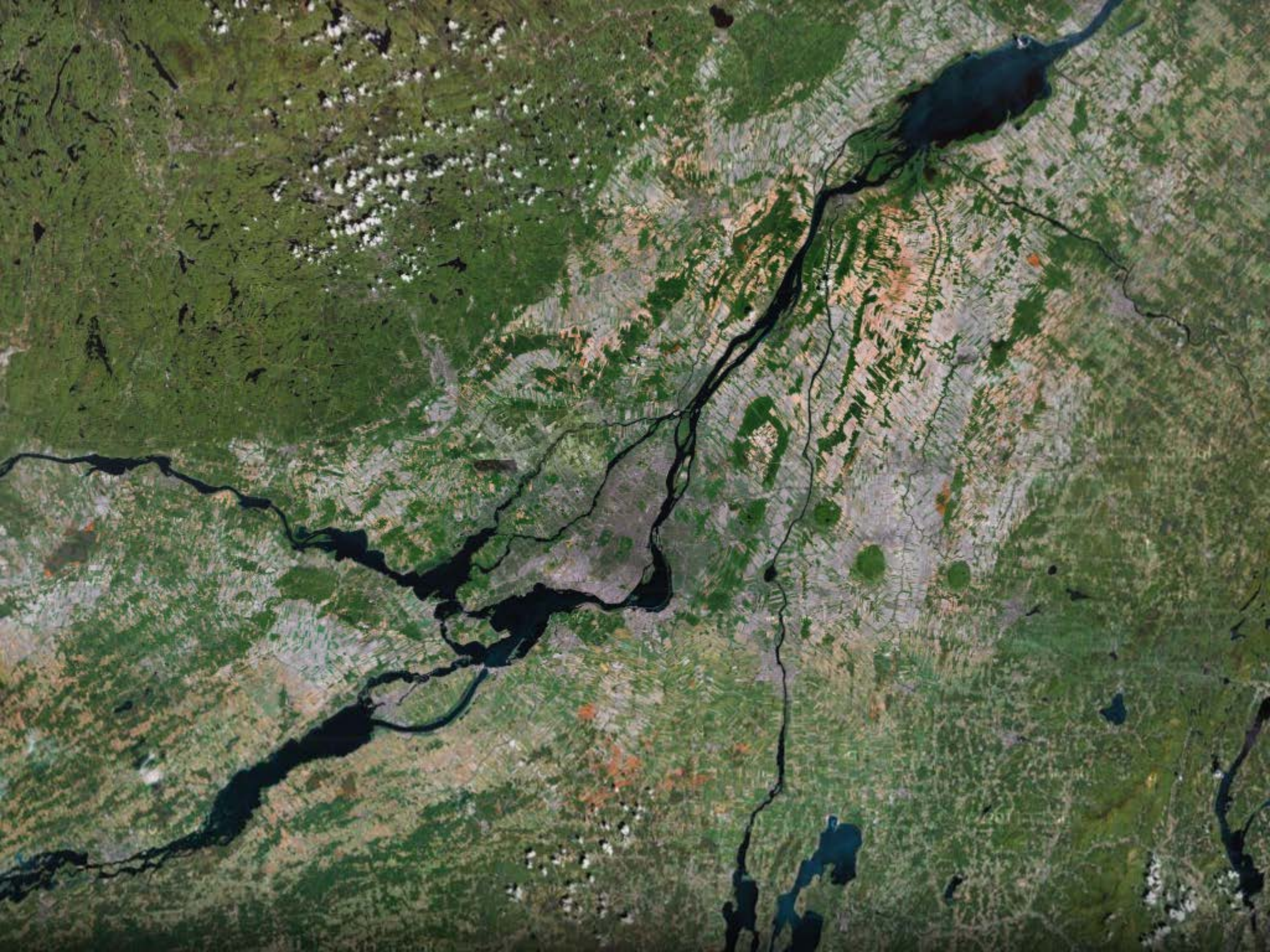
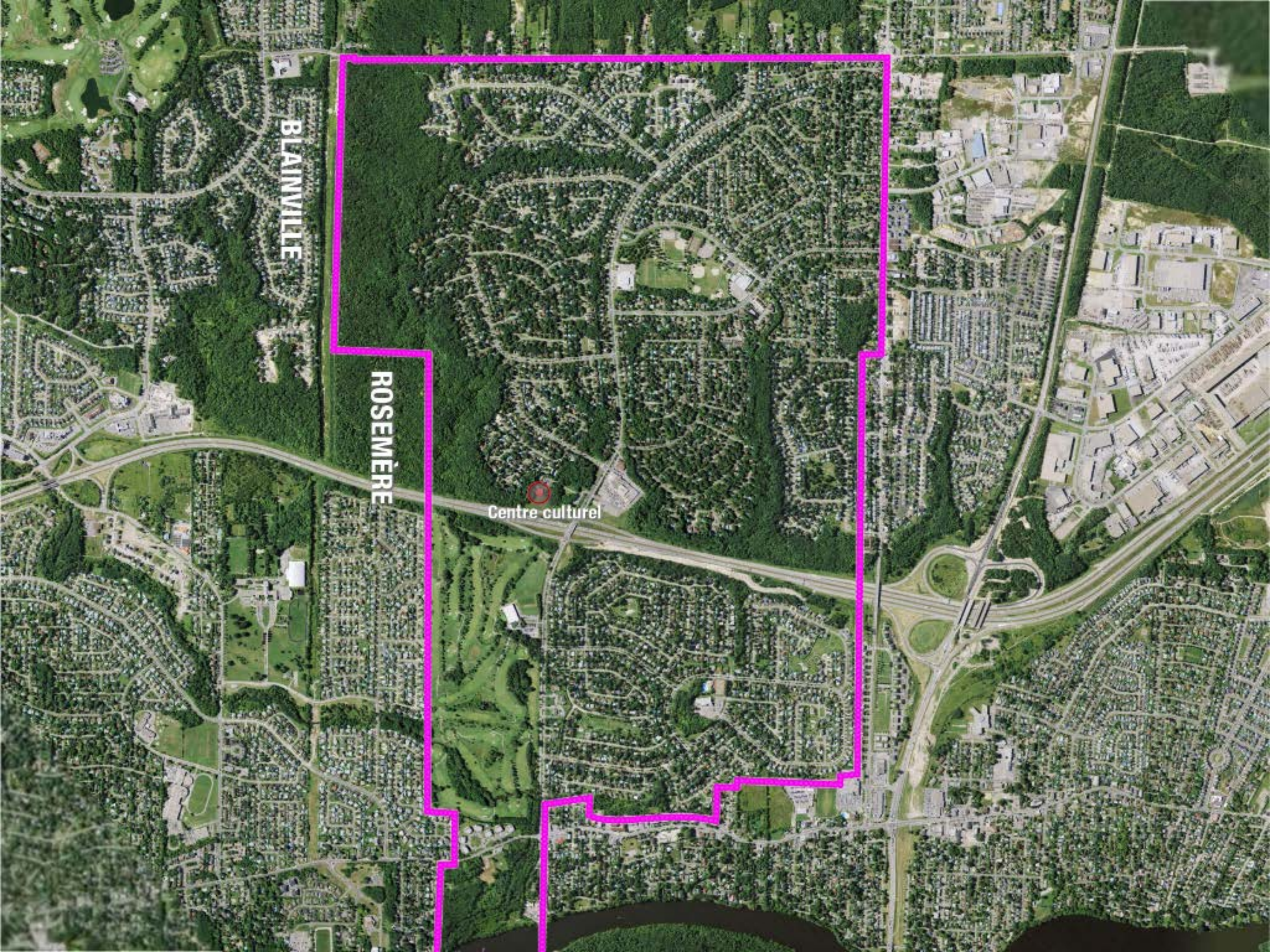




Ville de LORRAINE

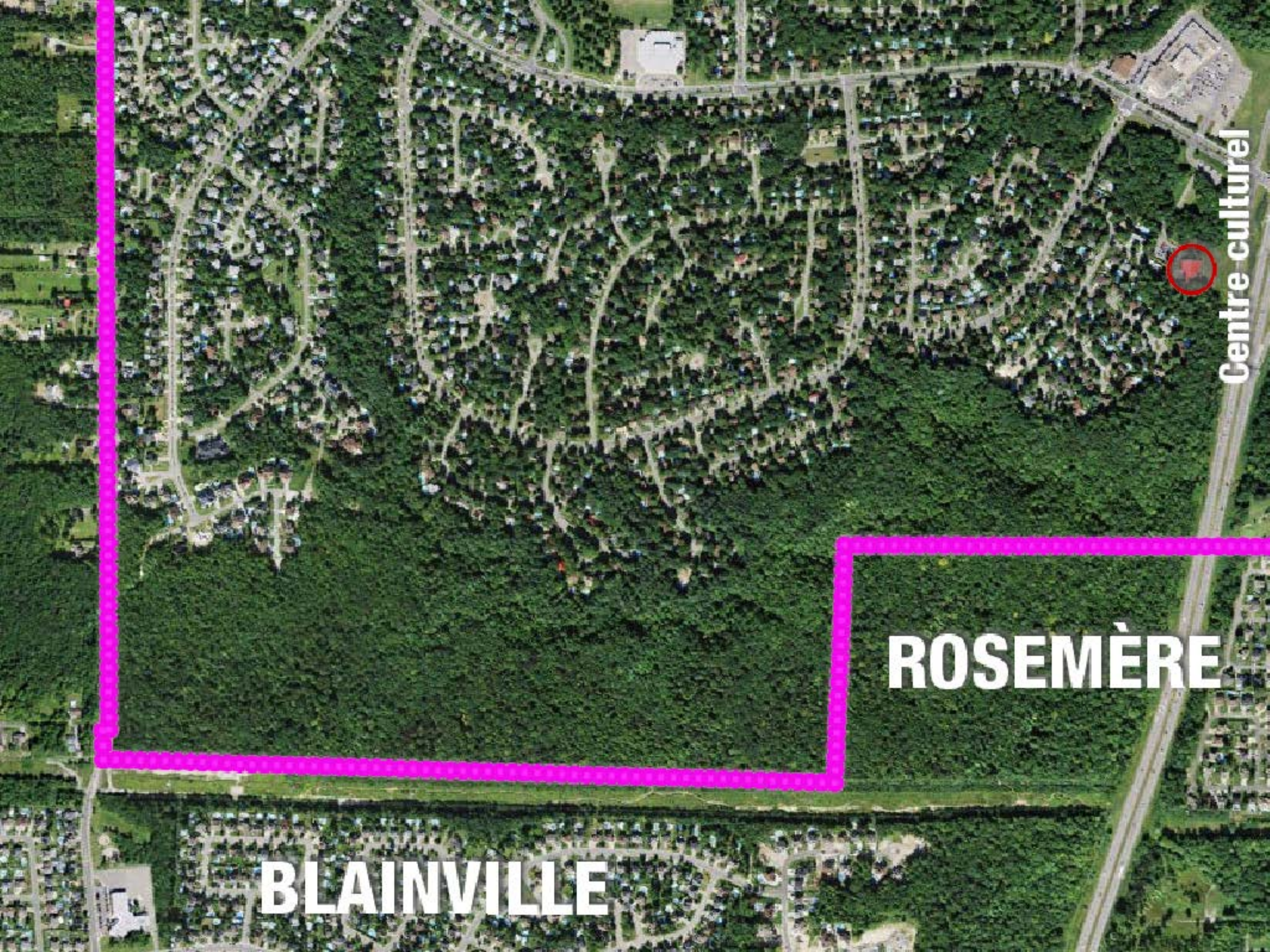




BLAINVILLE

ROSEMÈRE

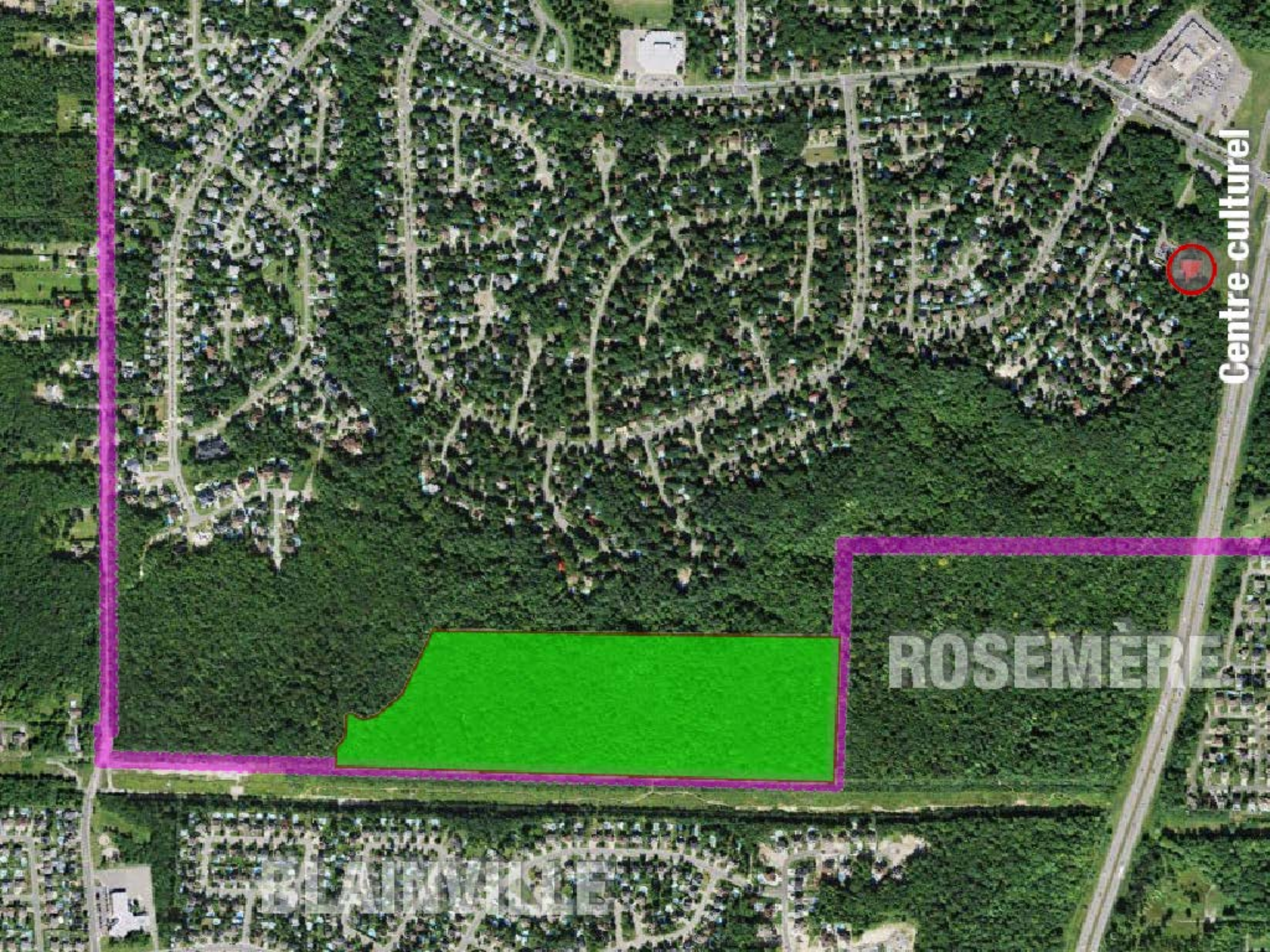
Centre culturel



BLAINVILLE

ROSEMÈRE

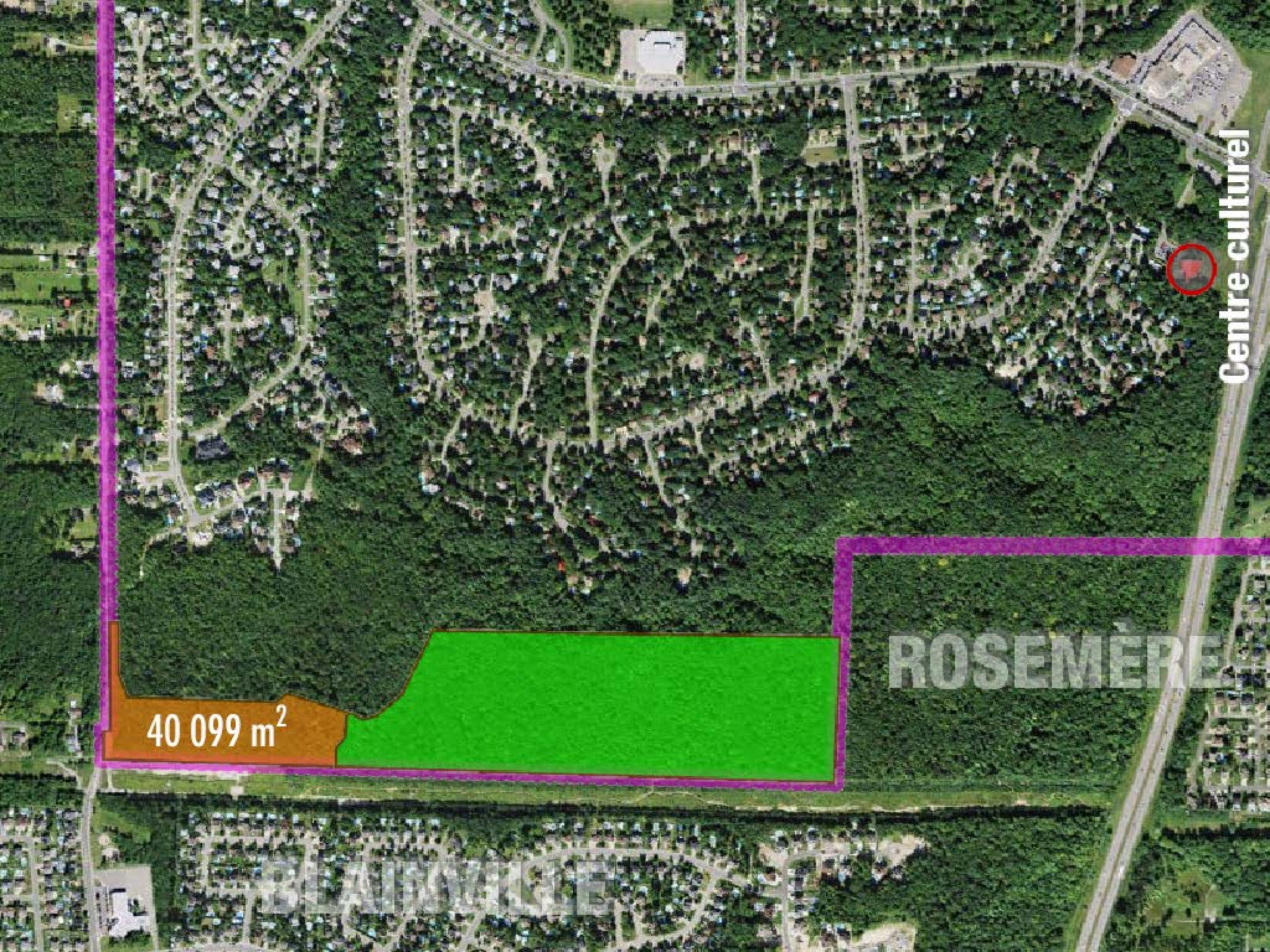
Centre culturel



ROSEMÈRE

LA PRAIRIE

Centre culturel



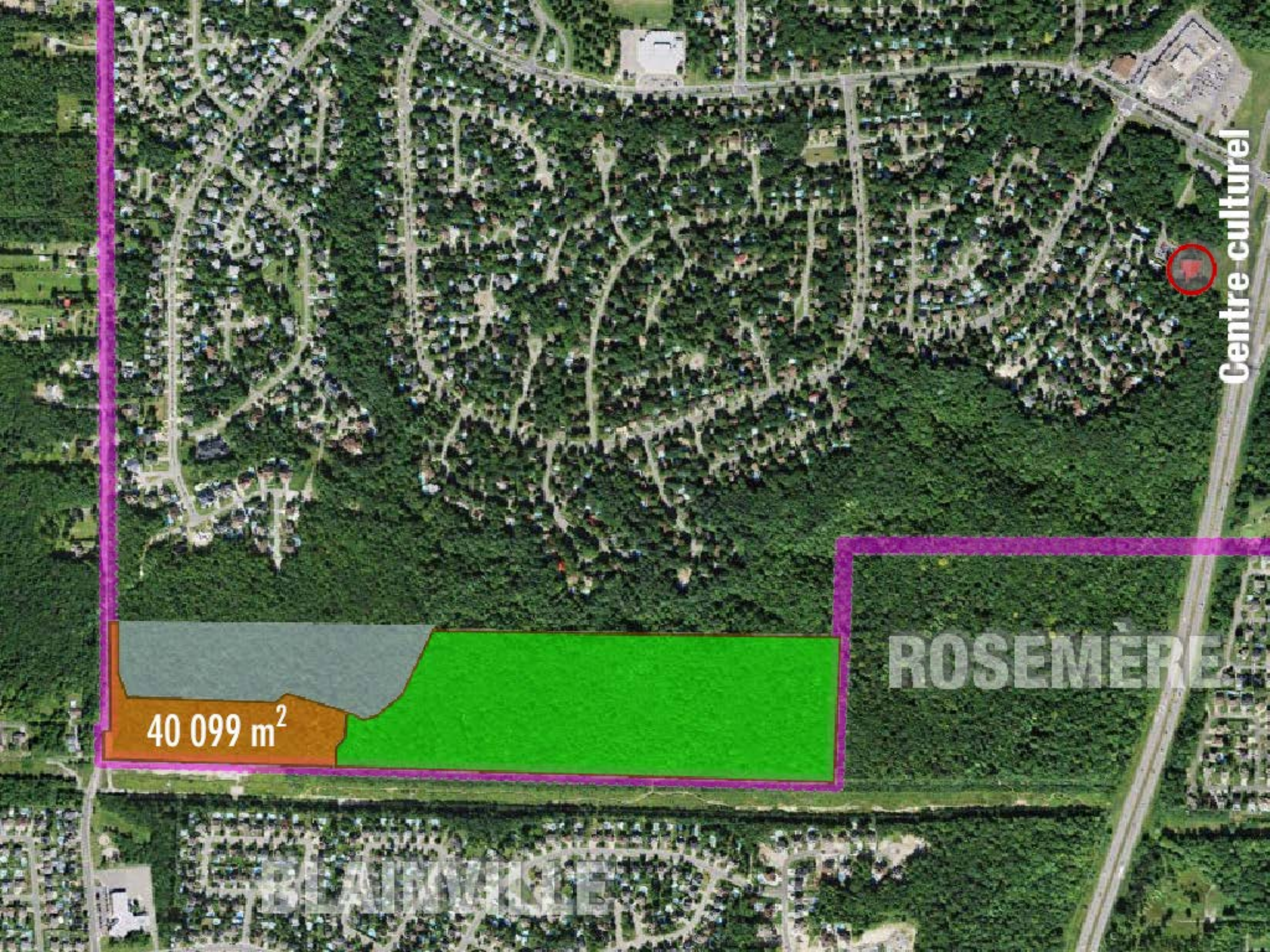
40 099 m²

ROSEMÈRE

BLAINVILLE

Centre culturel



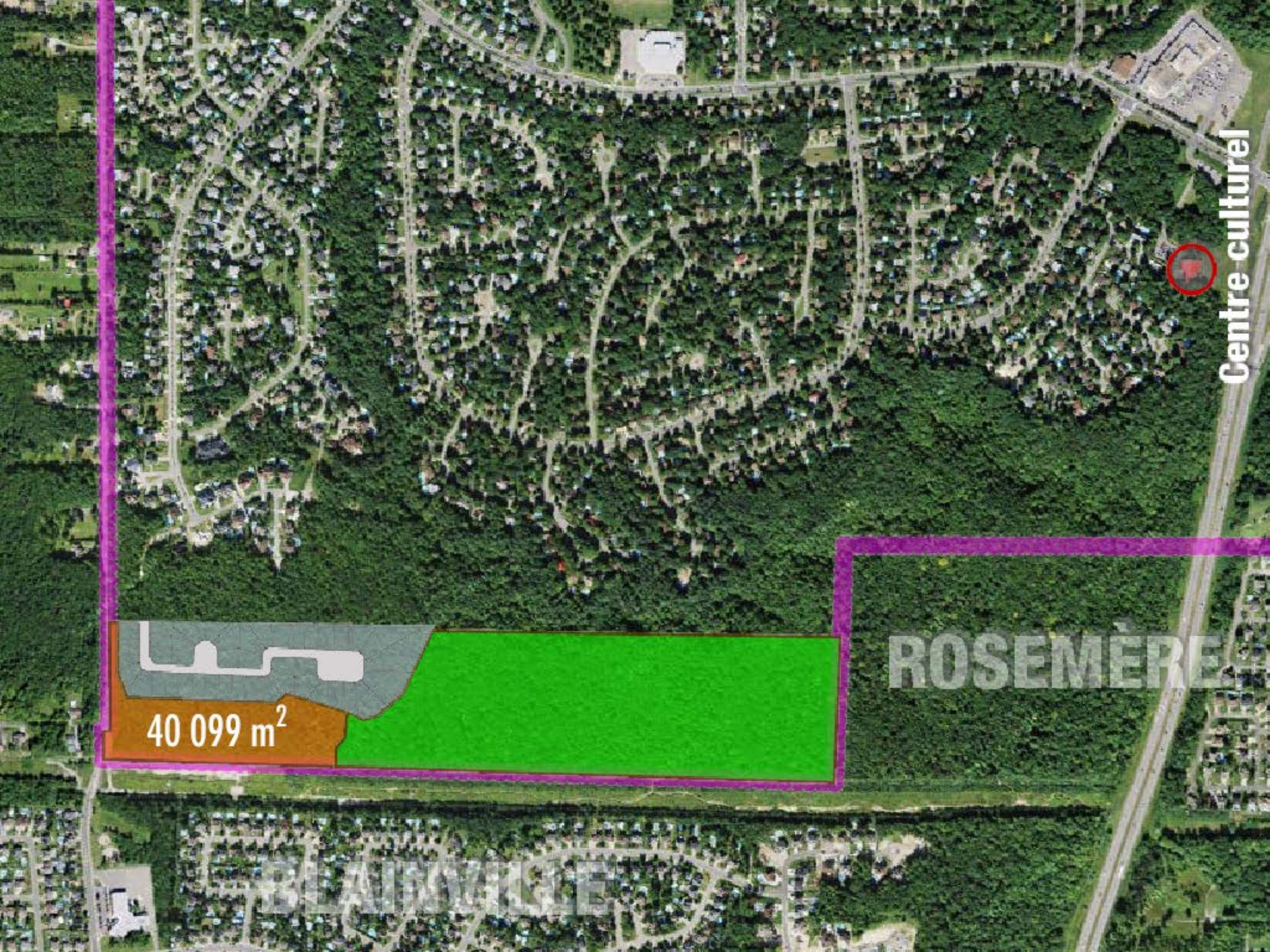


40 099 m²

ROSEMÈRE

BLAINVILLE

Centre culturel

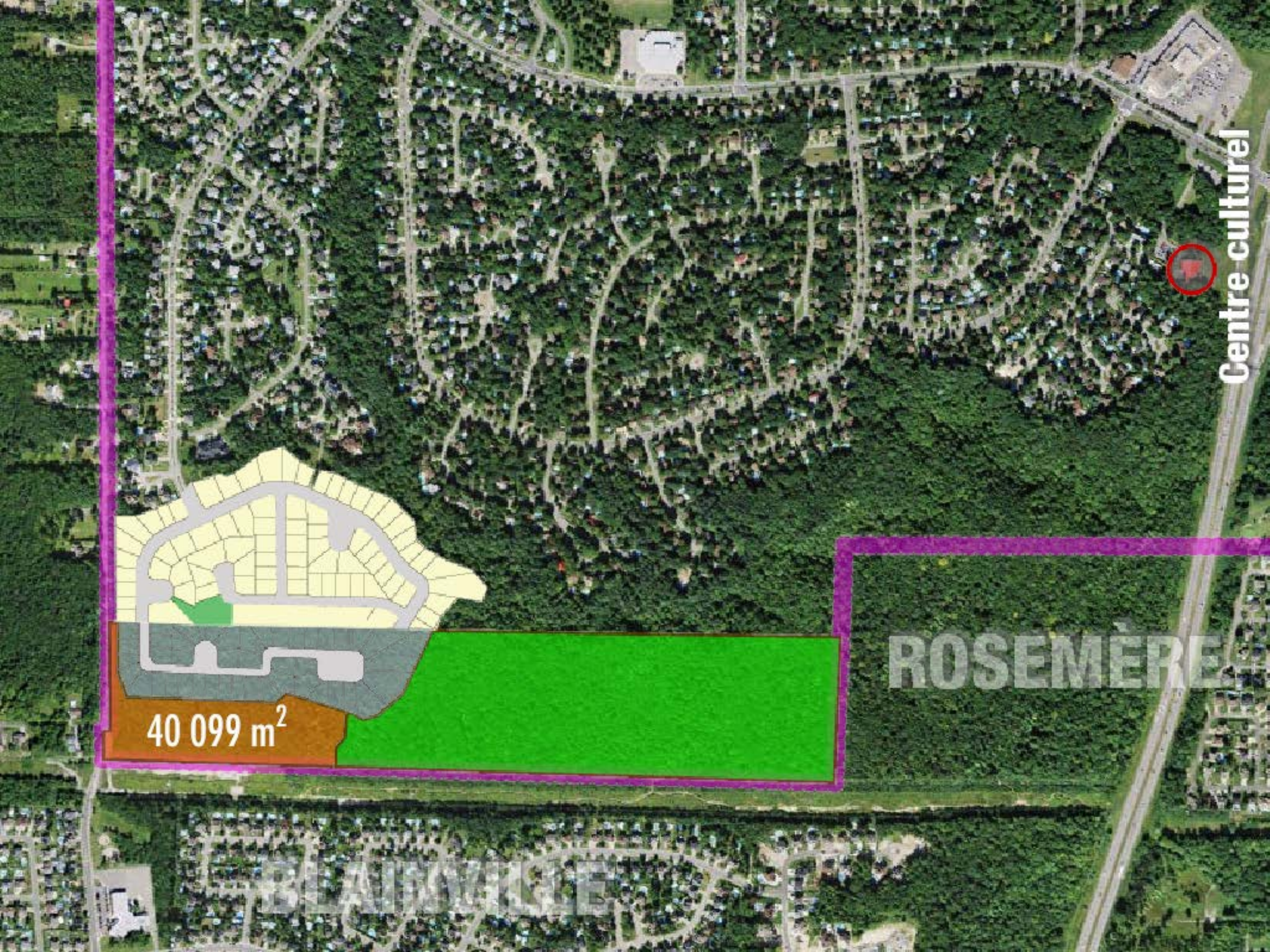


40 099 m²

ROSEMÈRE

BLAINVILLE

Centre culturel



40 099 m²

ROSEMÈRE

BLAINVILLE

Centre culturel



Adoption du règlement de zonage U-91 désignant une partie de la Forêt du Grand Coteau « conservation »



VILLE DE LORRAINE

Extrait du procès verbal d'une assemblée du Conseil Municipal de la Ville de Lorraine

Tenue le: 29 avril, 1991

MINUTE No.: 91-04-025

ADOPTION RÉGLEMENTATION D'URBANISME U-91

Il est **PROPOSE** par le conseiller: Gilles Pelletier
et **APPUYE** par le conseiller: Jean-Pierre Picard
RÉSOLU à l'unanimité que,

la nouvelle réglementation d'urbanisme portant le numéro U-91 et remplaçant la réglementation d'urbanisme U-1 et ses amendements (U-2 à U-31 inclusivement) actuellement en vigueur à la Ville de Lorraine, soit et est adoptée.

EXTRAIT certifié conforme au livre des délibérations:

Lorraine, ce. Brenda B. Léveillé
30ième jour de. avril 1991

1991

1992

1993

1994



Ville de LORRAINE

2005-208

Extraits de résolutions re : Boisé de la Forêt du Grand Coteau

Bureau de la greffière

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL D'UNE SEANCE REGULIERE DU CONSEIL DE VILLE
DE LORRAINE TENUE LE 11 OCTOBRE 2005.

ÉTAIENT PRESENTS A CETTE SEANCE : M. Ramez Ayoub, Mme Lyne Rémillard, M. André
W. Bédard, M. Boniface Dalle-Vedove, Mme Lynn Dionne, Mme Marie-José Magnin;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Gilles Pelletier.

**AUTORISATION PARTICIPATION – Entente tripartite avec les villes de Rosemère et
Blainville – Parc intermunicipal – Forêt du Grand Coteau**

des villes concernées ;

ATTENDU QUE les maires de Blainville, de Rosemère et de Lorraine ont fait connaître
publiquement leur volonté commune d'agir pour maximiser la protection du boisé ;

ATTENDU la nécessité de concerter les efforts et les intérêts de plusieurs parties prenantes ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Lyne Rémillard

APPUYÉ par la conseillère : Marie-José Magnin

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE la Ville de Lorraine soit partie d'une entente tripartite avec les villes de Blainville et de
Rosemère afin de procéder à la création d'un Parc intermunicipal à même le boisé situé au
nord de la 640 dans les villes de Rosemère et de Lorraine et bordant la ville de Blainville.
Cette entente permettra la création d'un comité de travail ayant pour mandat de concrétiser
un projet de parc, de procéder à l'obtention de fonds gouvernementaux et privés et de
convenir de l'apport financier de chacune des villes.

Adoption d'une résolution
« Entente tripartite avec les
villes Rosemère et Blainville –
Parc intermunicipal – Forêt du
Grand Coteau »

2004

2005

2006

2007

2008

Octobre



Ville de LORRAINE

2007-10-182

Extraits de résolutions re : Boisé de la Forêt du Grand Côteau

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL D'UNE SEANCE SPECIALE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2007 A 20H20.

MUNICIPAL TENUE LE 2 OCTOBRE 2007 A 20H20.

ÉTAIENT PRESENTS A CETTE SEANCE : M. Ramez Ayoub, Mme Lyne Rémillard, M. André W. Bédard, M. Sylvain Perron, Mme Lynn Dionne, Mme Marie José Magnin;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Boniface Dalle-Vedove.

réserve foncière – boisé de la forêt du grand-côteau.

RÉSERVE FONCIÈRE – « BOISÉ DE LA FORÊT DU GRAND-CÔTEAU »

CONSIDÉRANT les engagements du conseil municipal de Lorraine de protéger la qualité du milieu de vie de ses citoyens dans le cadre du développement durable et dans le but d'assurer la conservation maximale du boisé de la forêt du Grand-Côteau;

CONSIDÉRANT qu'en conformité avec ses engagements, le conseil municipal de Lorraine déploie constamment des efforts pour offrir à ses résidentes et résidents la meilleure qualité de vie possible tout en s'assurant la pérennité des milieux naturels, caractéristique d'une évolution qui permet de préserver, de maintenir et d'améliorer la qualité des ressources et des équilibres naturels;

CONSIDÉRANT que l'article 29.4 de la Loi sur les cités et villes et les articles 75 et suivants de la Loi sur l'expropriation permettent l'imposition d'une réserve pour fins publiques;

Il est **PROPOSÉ** par le conseiller : Sylvain Perron

APPUYÉ par la conseillère : Lyne Rémillard

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si réité au long;

De mandater Me Michel Beausoleil, de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, afin d'entreprendre pour et au nom de la ville de Lorraine, toute procédure jugée nécessaire en vue de l'imposition d'une réserve foncière sur une partie du lot 2 322 934 et des lots numéros 2 322 845, 2 322 897, 2 322 934, 2 322 974, 2 325 106 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, tels qu'apparaissant aux descriptions techniques préparées par Alain Bernard, arpenteur-géomètre, dossier numéro 20045, de ses minutes portant les numéros 1405 et 1406, mieux connu comme étant le « Boisé de la forêt du Grand-Côteau »;

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante greffière à procéder à la signature, pour et au nom de la ville, de tout acte donnant effet à la présente résolution.

Adoption d'une réserve
foncière pour les parties
zonées résidentielle et
conservation

2006

2007

2008

2009

2010

Octobre



Ville de LORRAINE

2008-06-138

Extraits de résolutions re : Boisé de la Forêt du Grand Coteau

Bureau de la greffière

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL D'UNE SEANCE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 10 JUIN 2008.

ÉTAIENT PRESENTS A CETTE SEANCE : M. Ramez Ayoub, M. André W. Bédard,
M. Sylvain Perron, Mme Lynn Dionne, Mme Marie José Magnin;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Boniface Dalle-Vedove

ÉTAIT ABSENTE : Mme Lyne Rémillard

ENTENTE – Protection du Boisé de la Forêt du Grand Coteau

ATTENDU QUE la protection et une mise en valeur harmonieuse du Boisé de la Forêt du
Grand Coteau nécessitent la collaboration de toutes les villes concernées;

ATTENDU QUE les maires des villes de Blainville, de Lorraine et de Rosemère ont fait

ATTENDU QUE les maires des villes de Blainville, de Lorraine et de Rosemère ont fait
connaître publiquement leur volonté d'agir de manière commune dans l'atteinte de cet
objectif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller : Sylvain Perron
APPUYÉ par la conseillère : Marie José Magnin
et RÉSOLU à l'unanimité,

QUE la Ville de Lorraine soit partie à une entente tripartite avec les Villes de Blainville et de
Rosemère afin de procéder à la création d'un Parc Intermunicipal à même le Boisé situé au
nord de l'autoroute 640 dans les villes de Rosemère et de Lorraine et bordant la ville de
Blainville;

QUE cette entente permette la création d'un comité de travail ayant pour mandat de
concrétiser un projet de parc, de procéder à l'obtention de fonds gouvernementaux et privés
et de convenir de l'apport financier de chacune des villes.

Adoption d'une résolution par
les villes de Blainville,
Rosemère et Lorraine réitérant
la « Protection Forêt du Grand
Coteau – Création d'un parc
intermunicipal »

2007

2008

2009

2010

2011

Octobre



Ville de LORRAINE

2009-05-111

Extraits de résolutions re : Boisé de la Forêt du Grand Coteau

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL D'UNE SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE VILLE DE LORRAINE TENUE LE 12 MAI 2009.**

ÉTAIENT PRESENTS A CETTE SEANCE : M. Ramez Ayoub, Mme Lyne Rémillard, M. André
W. Bédard, M. Sylvain Perron, Mme Lynn Dionne, Mme Marie José Magnin;

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Boniface Daille-Vedove

RENOUVELLEMENT DE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES – « Boisé de la forêt du
Grand Coteau »

**RENOUVELLEMENT DE RÉSERVE POUR FINS PUBLIQUES – « Boisé de la forêt du
Grand Coteau »**

CONSIDÉRANT que le délai de validité de deux (2) ans de la réserve foncière vient à éché-
ance le 4 octobre 2009;

CONSIDÉRANT l'opportunité de procéder au renouvellement de cette réserve foncière pour
fins publiques, selon les dispositions de l'article 73 de la Loi sur l'expropriation et ce pour les
motifs mentionnés dans la résolution 2007-10-182;

Il est **PROPOSÉ** par la conseillère : Lyne Rémillard

APPUYÉ par le conseiller : Sylvain Perron

et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE le préambule fasse partie des présentes comme si récité au long :

DE MANDATER Me Francis Gervais de la firme d'avocats Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert
& Associés, afin d'entreprendre pour et au nom de la ville de Lorraine, toute procédure jugée
nécessaire en vue du renouvellement d'une réserve pour fins publiques à des fins de réserve
foncière et de revitalisation des parcs, des sentiers et des terrains de jeux sur une partie du
lot 2 322 934 et des lots numéros 2 322 845, 2 322 897, 2 322 934, 2 322 974, 2 325 106
tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, tels qu'apparaissant aux
descriptions techniques préparées par Alain Bernard, arpenteur-géomètre, dossier numéro
20045, de ses minutes portant les numéros 1405 et 1406, mieux connu comme étant le
« Boisé de la forêt du Grand Coteau ».

D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant et la greffière ou l'assistante greffière à
procéder à la signature, pour et au nom de la ville, de tout acte donnant effet à la présente
résolution.

Renouvellement de la réserve foncière

2008

2009

2010

2011

Septembre



Adoption d'une résolution demandant à la MRC de modifier le schéma d'aménagement pour reconnaître la valeur écologique exceptionnelle de la Forêt du Grand Coteau

2008

2009

2010

2011

Janvier

Entente de principe sur la création d'un parc intermunicipal

Vers un compromis sur la forêt du Grand Coteau

capitales D'ASTOUS

La mairesse de Rosemère, Monique Richer, accompagnée du maire de Blainville, Pierre Gingras, et du maire de Lorraine, Gilles Pelletier, ont annoncé que les élus des trois villes avaient jeté les bases d'une entente visant la création, à terme, d'un parc intermunicipal situé sur le boisé du Grand Coteau.

Volonté politique

Distribuant un communiqué de presse émis sur le papier entête de l'équipe Richer, la mairesse de Rosemère ne cachait pas sa joie de présenter les bases d'un projet qui aurait pour but de préserver la forêt du Grand Coteau. « Notre objectif est de maximiser la préservation du boisé en donnant accès aux citoyens à un patrimoine naturel. Si les questions administratives restent à préciser, il n'en demeure pas moins que nous avons une volonté commune de réaliser un grand projet pour nos villes », a déclaré Monique Richer.

Bien qu'aucun maire n'était en mesure d'avancer le coût financier d'un tel projet n'y d'échéancier tangible, ceux-ci ont insisté sur la volonté politique de collaboration entre les municipalités. « La présence des trois villes témoigne

d'une belle évolution d'idées et de partenariat. Cette volonté jettera les bases pour donner un beau boisé urbain », a déclaré Mme Richer.

Ainsi donc, aucune signature d'entente ou document de réflexion n'a été présenté lors de la conférence de presse. Pour ce qui est du développement du boisé, le maire de Blainville, Pierre Gingras, a avancé l'idée de créer un parc comparable au Domaine vert.

Taxes foncières

Malgré que ce nouvel épisode dans l'épineux dossier de la Forêt du Grand Coteau ne présente aucun plan d'acquisition et de développement du secteur, les maires de Lorraine et de Rosemère semblaient d'accord pour s'unir dans la préservation naturelle des lieux.

Le maire de Lorraine a réitéré sa volonté de réduire le développement résidentiel du secteur. « Sur les terrains de Lorraine, il y a une possibilité de développement de près de

150 résidences. La Ville est d'accord pour réduire considérablement ce nombre », a déclaré Gilles Pelletier.

Ouverture à la négociation

Le projet étant embryonnaire pour le moment, les villes où se situe le boisé devront ouvrir le dialogue avec les propriétaires des lots.

Questionnée à cet effet, la mairesse de Rosemère se dit ouverte aux pourparlers avec les propriétaires. Cependant, les maires des villes concernées n'étaient pas en mesure d'avancer de chiffre sur le montant que les villes sont prêtes à investir pour acheter les lots. « Nous allons d'abord étudier le projet et faire la recherche de programme pour l'acquisition », a déclaré Monique Richer.

Afin de démontrer que leur volonté politique est ancrée dans la continuité, les maires et la mairesse étaient accompagnés de Daniel Rathé, chef du Parti de l'Action civique de Blainville, de Boniface Dufle-Vedove, chef de l'équipe Dufle-Vedove de Lorraine, ainsi que Sébastien Caron, conseiller municipal au sein de l'équipe Richer.

Pour sa part, le maire de Lorraine s'est dit prêt et enthousiasmé par le projet. « Les Lorrains ont à cœur de préserver ce boisé de façon maximale. C'est donc une initiative très importante puisque ce sont les citoyens de nos trois villes qui en sortiront gagnants », a déclaré Gilles Pelletier.



(Photo Michel Chartrand)
Boniface Dufle-Vedove, Pierre Gingras, maire de Blainville, Gilles Pelletier, maire de Lorraine, Monique Richer, mairesse de Rosemère, Sébastien Caron, conseiller municipal au sein de l'équipe Richer, Daniel Rathé et Michelle Murray.



Expiration de la réserve foncière

L'article



Imprimer



Envoyer à un ami



Commenter (0)



PARTAGER



Forêt du Grand Coteau : référendum le 4 décembre à Lorraine

Publié le 23 Septembre 2011

Luc Proulx

L'intention avait été annoncée à la dernière assemblée régulière du conseil, or la date est maintenant connue puisque la Ville de Lorraine tiendra un référendum consultatif sur tout son territoire, le 4 décembre, avec un vote par anticipation le 27 novembre.

Sujets : Ayoub , Grand Coteau , Rang Saint-François , Développement des Châteaux de Brisach

Voici donc la question précise: Acceptez-vous que la Ville de Lorraine préserve les quelque 40 099 mètres carrés non protégés du boisé de la Forêt du Grand Coteau, en l'acquérant à l'aide d'une taxe spéciale? Cette partie de la forêt qui rejoint le rang Saint-François pourrait, si on la consacrait au développement domiciliaire, suivre dans la foulée du développement des Châteaux de Brisach, dont la première phase est en cours et dont la seconde phase reste entièrement à développer. On n'est donc pas la veille de couper des arbres sur cette bande forestière, même si la réserve foncière qui la protégeait est



Forêt du Grand Coteau : référendum le 4 décembre à Lorraine

2010

2011

Septembre



Référendum sur la Forêt du Grand Coteau

2010

2011

Décembre

JOURNAL
LE COURRIER
www.journallecourrier.com

INSCRIVEZ-VOUS
À VOTRE NOUVELLE
INFOLETTRE

Saint-Thérèse

8°C

Prévisions météo



ACTUALITÉS

SPORTS

CULTURE

SOCIÉTÉ

ÉCONOMIE

OPINION

CAHIERS SPÉCIAUX

Laurentides Express - Journal le Courrier - Actualités

L'article



Imprimer



Envoyer à un ami



Commenter (0)



PARTAGER



Référendum le 4 décembre à Lorraine

Publié le 22 Septembre 2011

Claudine Mainville

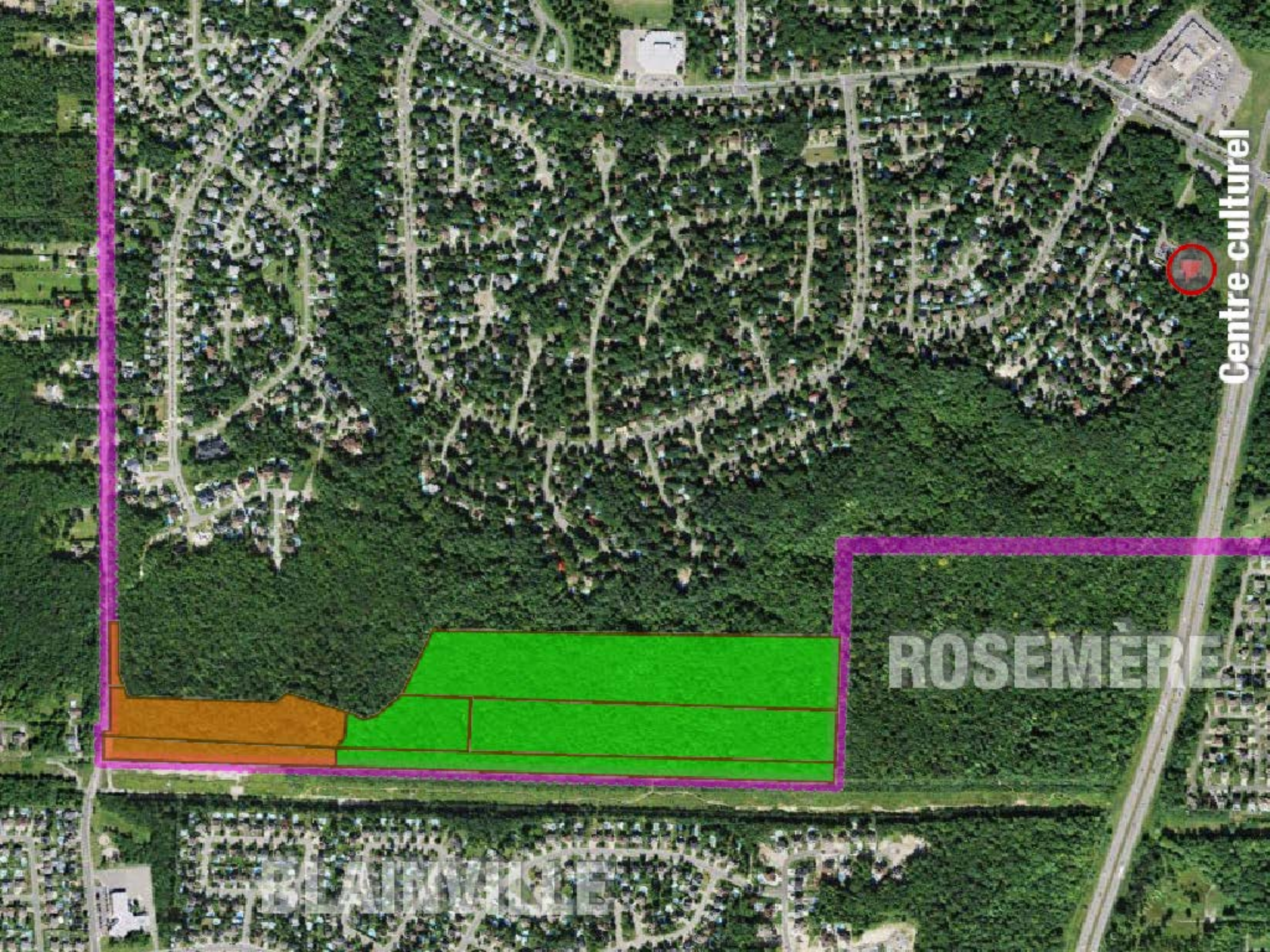
Acquisition de la zone résidentielle de la forêt du Grand Coteau

Sujets : [Forêt du Grand-Coteau](#) , [Rang St-François](#) , [Quartier Chambéry de Blainville](#)

Le maire de Lorraine, Ramez Ayoub, a tenu une séance spéciale de son conseil municipal pour fixer officiellement au 4 décembre prochain le référendum sur l'acquisition d'une partie de la forêt du Grand-Coteau ainsi que le libellé de la



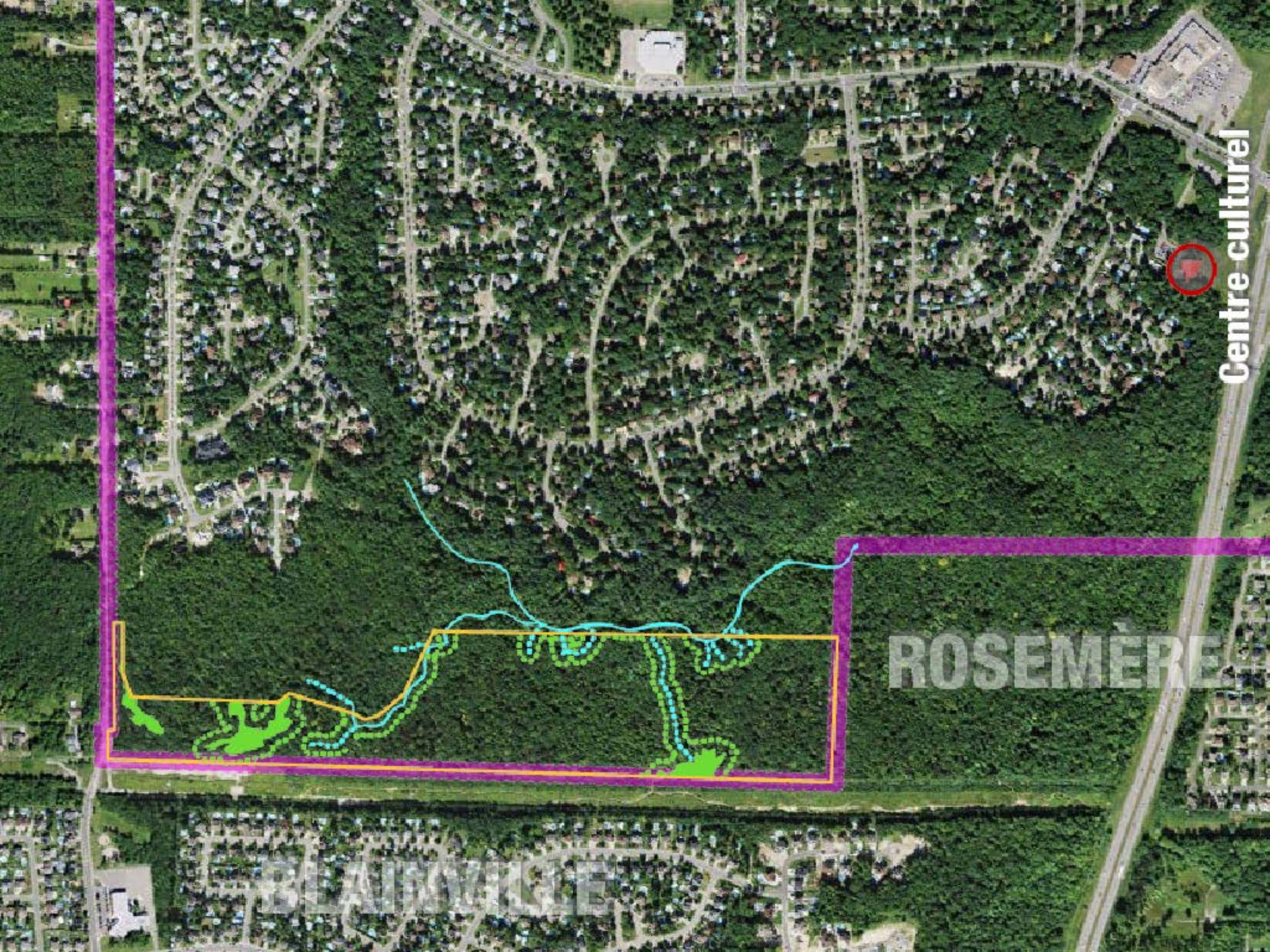
Le maire de Lorraine, Ramez Ayoub entouré des conseillers municipaux Michèle Tremblay, Chantal Lehoux, Jean Comtois, Kathleen Otis et Lynn Dionne lors de la séance spéciale du 21 septembre dernier. Photo : Gabrielle Dautre



Centre culturel

ROSEMÈRE

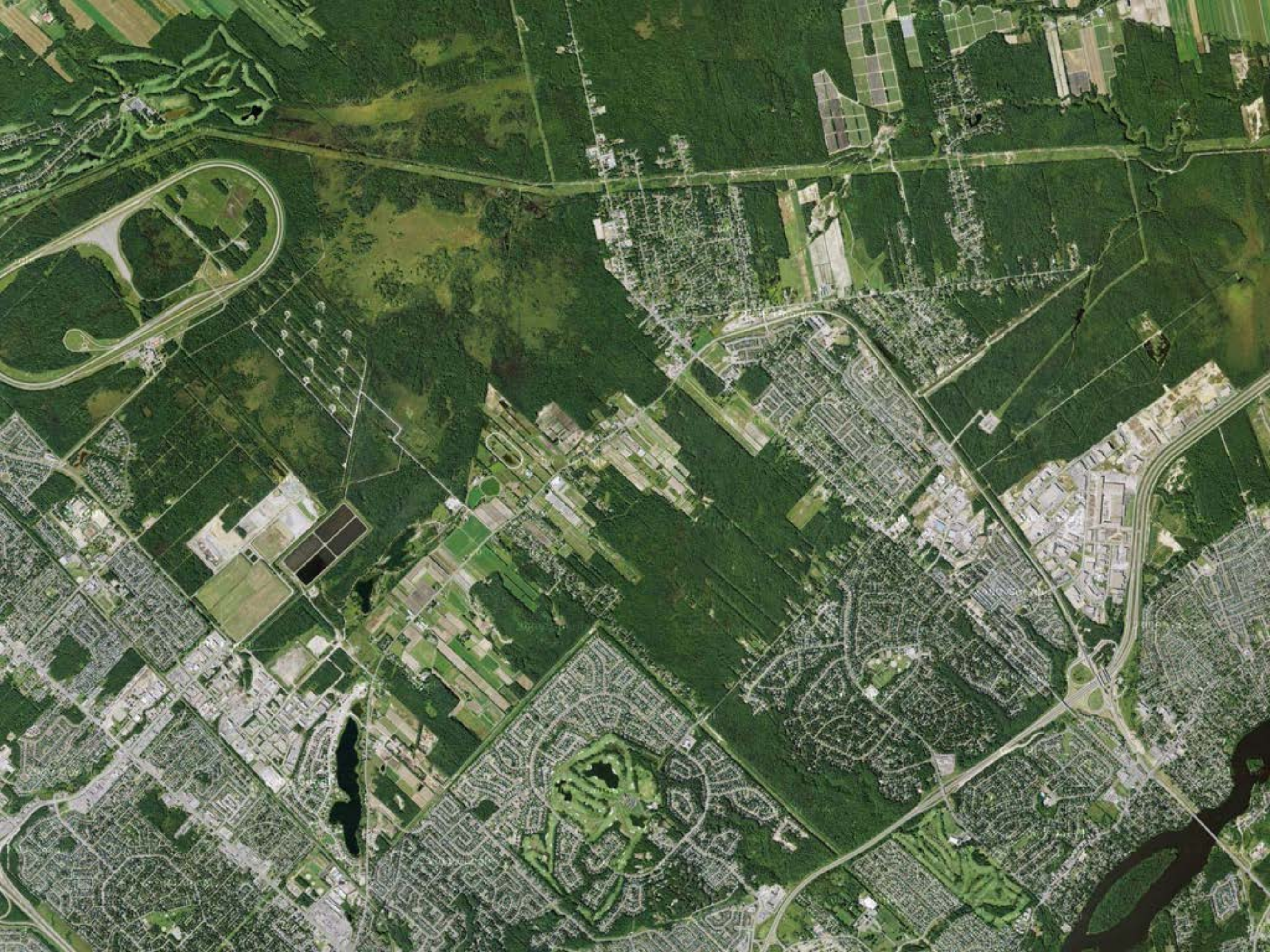
LA PRAIRIE

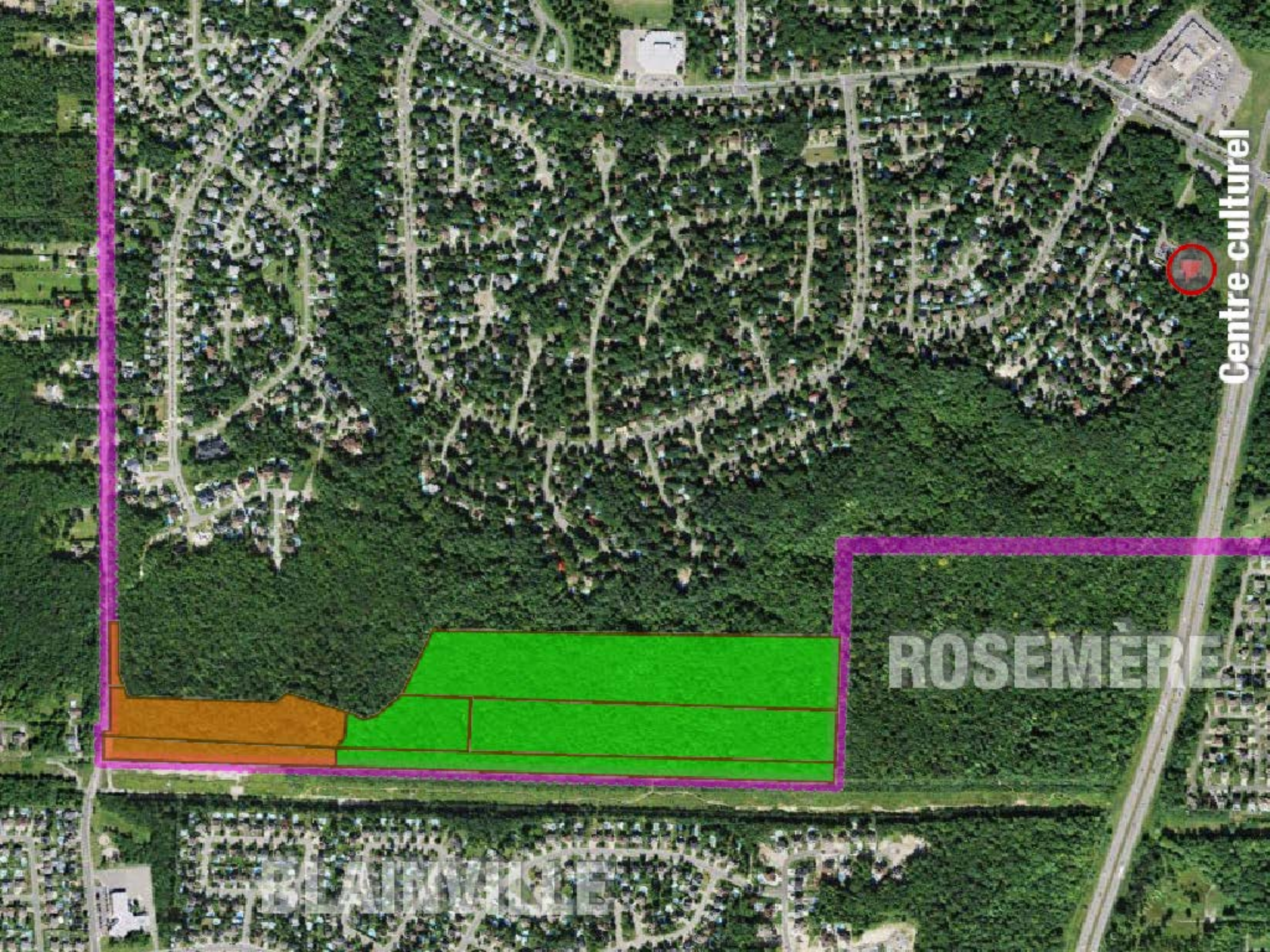


Centre culturel

ROSEMÈRE

LA PRAIRIE





ROSEMÈRE

LA PRAIRIE

Centre culturel